

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<i>En exercice</i> : 15	<i>Suffrages exprimés</i> : 12	<i>Pour</i> : 10+1 procuration	<i>Abstention</i> : 0	<i>Contre</i> : 1
-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille dix-huit, le 31 janvier à 19 heures 00, le Conseil Municipal d'AUGIGNAC s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire de la Commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 24 janvier 2018

PRESENTS :

ABBES Jean Gérard	<i>Absent</i>	JULIEN Monique	POUR	MOUTIER Chantal	POUR
BAZINET Bernard	POUR	LEONARD Roger	<i>Absent</i>	PELLEVOISIN Joël	POUR
BARTEAU Etienne	POUR	MALLEMANCHE Valérie	POUR	PEYRAZAT Pierre	POUR
Patricia CHABOT-LALAY	<i>Procuration</i>	MARENDA Yoann	POUR	PIALHOUX Laurent	POUR
GRASSET Marie-Madeleine	POUR	METIFEU Francis	POUR	ROUMAT Gérard	CONTRE

ABSENT(S) EXCUSE(S): Patricia CHABOT-LALAY

ABSENTS: M. Jean-Gérard ABBES, M. Roger LEONARD

SECRETAIRE DE SEANCE: Laurent PIALHOUX

2018-05 Dissolution du budget annexe « régie assainissement »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DDL/2016/0183 en date du 15 septembre 2016 portant création d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) issu de la fusion de la communauté de communes du Haut Périgord et de la communauté de communes du Périgord Vert Nontronnais ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DDL/2016/0309 en date du 19 décembre 2016 modifiant l'arrêté de création de la communauté de communes issue de la fusion de la communauté de communes du Haut Périgord et de la communauté de communes du Périgord Vert Nontronnais, actant le nom de « communauté de communes du Périgord Nontronnais » du nouvel établissement et confirmant l'installation de son siège à Nontron

Vu la loi NOTRe qui prévoit ainsi en son article 64, pour les communautés de communes que la compétence « eau et assainissement » devient optionnelle au 1^{er} janvier 2018 puis obligatoire au 1^{er} janvier 2020.

Vu la délibération n° CC-DEL-2017-173 en date du 28 septembre 2017 du conseil communautaire de la communauté de communes du Périgord Nontronnais proposant le transfert des compétences « eau » et « assainissement » à la CCPN au 1^{er} janvier 2018

Vu la délibération CC-DEL-2017-213 en date du 14 décembre 2017 du conseil communautaire de la communauté de communes du Périgord Nontronnais proposant la modification des compétences de la communauté de communes

Vu la délibération défavorable de la commune d'Augignac

Vu les délibérations favorables des autres communes membres de la majorité qualifiée au sens de l'article L.-5 du CGCT

Déposé à la-Préfecture le :

Commune d'Augignac

Affichage le

Page 1 sur 2

AR PREFECTURE

024-212400162-20180131-2018_05-DE
Regu le 02/02/2018

Considérant l'arrêté préfectoral 24.2017.12.28.005 portant extension et modification des compétences de la communauté de communes du Périgord Nontronnais

Considérant que le syndicat intercommunal des eaux de la région de Nontron est inclus en totalité dans le périmètre de la communauté de communes du Périgord Nontronnais

Le Conseil Municipal de la commune d'Augignac entérine à la majorité la prise de compétence « assainissement » par la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais telle que définie dans l'arrêté préfectoral 24.2017.12.28.005 et donc, la dissolution de son budget annexe au 31 décembre 2017.

Conformément au cadre juridique et comptable de la gestion des SPIC, ce budget annexe sera dans un 1^{er} temps transféré au budget principal de la commune.

Après le vote du compte de gestion et du compte administratif, il sera alors pris ultérieurement une nouvelle délibération pour lister les biens transférés à la régie assainissement de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais.

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
M. Pierre PEYRAZAT

Pour copie conforme en Mairie, le 1^{er} février 2018
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Pierre PEYRAZAT



Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augignac

Affichage le
Page 2 sur 2

AR PREFECTURE

024-212400162-20180131-2018_05-DE
Regu le 02/02/2018